



**Ordonnance sur l'installation du chauffage électrique
N° 2016/01**

du 16 novembre 2015

Remarque : la présente ordonnance annule les décisions précédentes sur cet objet.

Le Conseil communal,

- vu le droit supérieur,
- vu les dispositions du règlement sur l'acheminement et la fourniture d'électricité (RAFEL),
- vu les dispositions de l'art. 31 du règlement d'organisation et d'administration,

considérant que :

- 2) les réseaux de transport et de distribution sont fortement mis à contribution,
- 3) les capacités de transport et de distribution ne sont plus disponibles dans tous les secteurs,
- 4) l'installation de chauffages électriques provoque la construction de stations transformatrices dont les investissements ne sont pas exploités rationnellement,

arrête :

Principe

Article premier

L'installation du chauffage électrique n'est pas autorisée dans le réseau de distribution du Service de l'électricité sauf exceptions prévues à l'art.2 ou par l'application de plans de quartier.

Exceptions

Art. 2

¹ Dans la zone au patrimoine protégé. en cas de transformation peu importante, si la mise en œuvre d'autres sources énergétiques n'est pas possible.

² zone au patrimoine protégé., en cas de transformation importante ou de construction nouvelle, si la mise en œuvre d'autres sources énergétiques n'est



pas possible ou demande plus d'un quart de la surface brute du plancher du rez-de-chaussée.

³ Dans toutes les zones de protection des sources.

⁴ Pour le chauffage d'appoint jusqu'à 4 kW.

⁵ Pour le chauffage par l'intermédiaire de pompes à chaleur.

⁶ Dans les cas où il n'existe aucun moyen d'installer un autre type de chauffage.

⁷ Dans le cas d'une extension d'un bâtiment équipé d'un chauffage électrique.

Entrée en vigueur

Art. 3

La présente ordonnance entre en vigueur le xx.xx.xxxx.

Elle a été approuvée par le Conseil communal le 16 novembre 2015.

Au nom du Conseil communal

Le président :

Louis-Joseph Fleury

La secrétaire :

Yolande Bueschlen

Courchapoix, le 16 novembre 2015.

Table des matières

Ordonnance sur l'installation du chauffage électrique N° 2016/01.....	1
Principe.....	1
Article premier.....	1
Exceptions.....	1
Art. 2.....	1
Entrée en vigueur.....	2
Art. 3.....	2